



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.6.2026  
COM(2026) 211 final

Recommandation de

**RECOMMANDATION DU CONSEIL**

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la  
Croatie**

{SWD(2026) 211 final}

**RECOMMANDATION DU CONSEIL**

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Croatie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive et la résilience au moyen de réformes et d'investissements, ainsi que de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.
- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 <sup>(2)</sup>. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

<sup>2</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la

du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175.

- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire 2026 de la Croatie. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Croatie n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro <sup>(3)</sup> le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale sur les cinq prochaines années. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) <sup>(4)</sup>, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisque, conformément aux exigences qui leur sont applicables, ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.
- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour la Croatie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Croatie à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées et fait le point de la mise en œuvre, par la Croatie, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il identifie les défis les plus pressants auxquels la Croatie est confrontée. Il a également évalué les progrès accomplis par la Croatie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs

---

prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final]. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

<sup>3</sup> JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

<sup>3</sup>

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

- (7) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation de la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Croatie <sup>(5)</sup>. Ce plan couvre la période 2025-2028 et présente un ajustement budgétaire étalé sur quatre ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 6,4 % en 2025, 4,9 % en 2026, 4,1 % en 2027 et 3,7 % en 2028, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés calculés par rapport à l'année de référence 2023 de 26,2 % en 2025, de 32,3 % en 2026, de 37,8 % en 2027 et de 42,9 % en 2028.
- (8) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander l'activation, de manière coordonnée, de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense <sup>(6)</sup>, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. À la suite de la demande formulée par la Croatie, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le 8 juillet 2025 une recommandation autorisant la Croatie à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes <sup>(7)</sup>. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permettrait à la Croatie de revoir les priorités en matière de dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, afin que la hausse durable des dépenses de défense ne compromette pas la viabilité budgétaire à moyen terme.
- (9) Le 7 mai 2026, la Croatie a présenté son rapport d'avancement annuel 2026 <sup>(8)</sup> sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par la Croatie sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.
- (10) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 3,4 % et l'inflation IPCH s'est établie à 4,4 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 2,7 % en 2026 et de 2,5 % en 2027, tandis que l'inflation IPCH devrait s'établir à 4,6 % en 2026 et à 2,7 % en 2027.

---

<sup>5</sup> Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Croatie (JO C, C/2025/638, 10.2.2025, ELI: <https://eur-lex.europa.eu/eli/C/2025/638/oj>).

<sup>6</sup> Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

<sup>7</sup> Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Croatie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en vertu du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/3985, 20.8.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/3985/oj>).

<sup>8</sup> Les rapports d'avancement annuels pour 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: [https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports\\_en?prefLang=fr](https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr).

- (11) Sur la base des données fournies par Eurostat <sup>(9)</sup>, le déficit public de la Croatie est passé de 2,3 % du PIB en 2024 à 3,0 % du PIB en 2025. L'augmentation du déficit en 2025 reflète principalement une augmentation des investissements financés au niveau national, des salaires de la fonction publique et des dépenses d'assistance sociale. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur un déficit de 2,9 % du PIB en 2026 et de 2,7 % du PIB en 2027.
- (12) D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire <sup>(10)</sup>, qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était expansionniste, à hauteur de 1,6 % du PIB, en 2025. Elle devrait être restrictive tant en 2026 qu'en 2027, de 0,3 % et 0,9 % du PIB respectivement.
- (13) Sur la base des données fournies par Eurostat <sup>(11)</sup>, la dette publique de la Croatie est passée de 57,4 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 56,3 % du PIB à la fin de l'année 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une diminution du ratio de la dette au PIB, qui passerait à 55,9 % à la fin de l'année 2026 et à 55,6 % à la fin de l'année 2027.
- (14) Sur la base des données d'Eurostat <sup>(12)</sup>, le total des dépenses publiques de défense de la Croatie s'est élevé à 1,5 % du PIB en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 0,5 point de pourcentage du PIB par rapport à l'année de référence 2021. D'après les prévisions du printemps 2026 de la Commission, il devrait s'établir à 1,6 % du PIB en 2026, ce qui correspond à une augmentation de 0,6 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.
- (15) L'Union reste confrontée à des risques de ruptures d'approvisionnement énergétique et de volatilité élevée des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, la Croatie a adopté des mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises <sup>(13)</sup>. On peut citer notamment une réduction non ciblée du droit d'accise sur le diesel expirant le 18 mai 2026, ainsi qu'un soutien ciblé au transport public de passagers, à l'agriculture, à la pêche, à l'aquaculture et aux secteurs à forte intensité énergétique, arrivant à expiration le 30 septembre 2026. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de ces mesures devrait s'élever à 0,1 % du PIB en 2026. Selon les estimations de la Commission, si ces mesures devaient rester en vigueur jusqu'à la fin de 2026, leur coût budgétaire s'élèverait à 0,2 % du PIB pour cette année.

---

<sup>9</sup> Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

<sup>10</sup> L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

<sup>11</sup> Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

<sup>12</sup> Eurostat, dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

<sup>13</sup> Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

- (16) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Croatie ont augmenté de 10,9 % en 2025 et de 30,1 %, cumulativement, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,8 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,4 % du PIB sur une base cumulée. Si l'on tient compte de la flexibilité qu'offre la clause dérogatoire nationale pour augmenter les dépenses de défense, l'écart cumulé des dépenses nettes s'élève à 0,9 % du PIB.
- (17) Selon les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Croatie devraient augmenter de 5,7 % en 2026 et de 37,5 %, cumulativement, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart très légèrement supérieur à 0,3 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,6 % du PIB sur une base cumulée. Si l'on tient compte de la flexibilité qu'offre la clause dérogatoire nationale pour augmenter les dépenses de défense, les années 2024, 2025 et 2026 prises conjointement, l'écart cumulé prévu des dépenses nettes s'élève à 1,0 % du PIB.
- (18) Dans les années à venir, les finances publiques seront soumises à une pression croissante en raison de l'augmentation des besoins de dépenses en faveur d'investissements productifs, du vieillissement de la population, de l'adaptation au changement climatique, de la défense, de la double transition et d'autres priorités concurrentes. C'est pourquoi il est justifié que la Croatie améliore la qualité et l'efficacité des dépenses publiques et donne la priorité aux investissements propices à la croissance, notamment au niveau local. Si la Croatie a progressé dans le renforcement de son cadre budgétaire, notamment grâce à la mise en place d'une unité de réexamen des dépenses au sein du ministère des finances en 2022, la portée et la transparence de ces réexamens restent limitées. Les réexamens des dépenses sont reconnus comme un outil utile pour recenser les gains d'efficacité et les chevauchements de programmes, et les montants ainsi économisés pourraient servir à relever de nouveaux défis budgétaires émergents, tels que ceux mis en évidence ci-dessus. La santé et l'éducation sont des secteurs dans lesquels la Croatie pourrait étendre le recours aux réexamens des dépenses, étant donné que les dépenses dans ces secteurs sont relativement élevées, au contraire des résultats, qui y sont comparativement inférieurs à ceux des États membres pairs. Un réexamen complet de la gestion du personnel de l'administration publique est également justifié, compte tenu de l'augmentation de l'emploi public et du manque de personnel persistant dans les fonctions critiques de l'administration centrale. Cela suggère une allocation inefficace des ressources, à laquelle il pourrait être remédié par une optimisation ciblée des effectifs et un redéploiement stratégique. La couverture d'assurance dont la Croatie dispose contre les risques climatiques est globalement faible. De ce fait, les compensations accordées le sont de manière ponctuelle. Afin de garantir un financement adéquat, la Croatie pourrait intégrer davantage les risques budgétaires liés au climat dans la planification budgétaire.
- (19) L'introduction de la facturation électronique obligatoire en janvier 2026 dans le cadre de la réforme Fiscalisation 2.0 et la transformation numérique en cours au sein de l'administration fiscale contribueront à améliorer le respect des obligations fiscales et à réduire l'économie souterraine, des tendances positives étant déjà visibles dans les

données du premier trimestre de 2026. Dans le même temps, la Croatie se prive d'un montant important de recettes du fait de ses dépenses fiscales, qui s'élevaient à plus de 4 % du PIB en 2023. Les dépenses fiscales ne sont en outre pas toujours efficaces pour atteindre les objectifs. Ainsi, les dépenses liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en particulier les allocations familiales, semblent bénéficier davantage aux personnes disposant de revenus élevés. Les dépenses liées à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) peuvent également être inefficaces et mal ciblées par rapport à la réduction des inégalités; le taux réduit de TVA pour les hôtels et les restaurants, en particulier, a un effet régressif. Enfin, des conditions complexes peuvent nuire à l'efficacité des dépenses liées à l'impôt sur les sociétés, ce qui laisse entrevoir la possibilité de simplifier certaines dépenses fiscales et leur gestion. La Croatie gagnerait à procéder à un réexamen complet des dépenses fiscales afin de recenser et de repenser celles qui n'atteignent pas efficacement les objectifs, notamment la redistribution des revenus ou les incitations environnementales.

- (20) De manière plus générale, la Croatie pourrait renforcer l'efficacité et la progressivité de son système fiscal, notamment en améliorant la conception de l'impôt foncier. Des mesures importantes ont été prises dans le cadre des récentes réformes de la fiscalité immobilière. Le cadre actuel reste toutefois limité dans sa portée, étant donné qu'il ne s'applique qu'aux biens immobiliers vacants et secondaires et qu'il est principalement fondé sur la localisation et la taille plutôt que sur la valeur du marché. L'introduction d'une composante fondée sur la valeur du marché et l'élargissement progressif de l'assiette fiscale pour couvrir un éventail plus large de biens immobiliers, tout en tenant dûment compte de la capacité contributive des contribuables, aideraient à accroître les recettes et à garantir une répartition plus équitable et plus efficace de la charge fiscale. Cela renforcerait aussi les incitations à mettre les logements inoccupés sur le marché du logement.
- (21) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.
- (22) La mise en œuvre, en Croatie, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+) et du fonds de cohésion (FC), est supérieure au rythme moyen au niveau de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il est important de maintenir la dynamique actuelle, tout en maximisant l'impact des investissements sur le terrain. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, la Croatie prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance. Néanmoins, certains domaines pourraient nécessiter un renforcement supplémentaire, notamment ceux liés à l'inclusion sociale, à la désinstitutionnalisation, à la décarbonation des transports et au déploiement des énergies renouvelables, ainsi qu'à l'économie circulaire. Dans le même temps, la Croatie doit accélérer la mise en œuvre du FTJ puisque les ressources doivent être décaissées avant la fin de l'année 2026. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements mentionnés par la Croatie dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux

liés aux cinq priorités recensées dans le règlement sur l'examen à mi-parcours <sup>(14)</sup>, soient déployés rapidement et efficacement.

- (23) La Croatie est confrontée à des défis sur de multiples fronts, liés entre eux, notamment la fragmentation du secteur public de la recherche et de l'innovation, la complexité des structures de gouvernance et un environnement des entreprises alourdi par la charge réglementaire, la longueur des procédures d'autorisation ainsi que les délais de paiement entre entreprises les plus longs de l'UE. Les infrastructures numériques dans les zones rurales et dans les îles accusent un retard par rapport aux moyennes de l'UE. Les progrès en matière d'économie circulaire, de rénovation des bâtiments et de déploiement des énergies renouvelables restent limités, cette situation étant aggravée par la fragmentation des procédures administratives. Sur le plan social, la pauvreté et les inégalités de revenus restent élevées, des pénuries de main-d'œuvre et de compétences persistent dans tous les secteurs, l'accès aux soins de santé est inégal, en particulier dans les zones rurales, et l'accessibilité financière du logement reste préoccupante, en particulier dans les grandes villes et les régions côtières.
- (24) Les performances de la Croatie en matière de recherche et d'innovation (R&I) continuent de s'améliorer, mais les progrès sont entravés par des défis structurels persistants, en particulier la forte fragmentation du secteur public de la R&I. Le nombre élevé de ces entités dissipe les ressources et entrave la collaboration, ce qui diminue les résultats de la recherche et les possibilités de collaboration et de transfert de technologies entre les entreprises et les universités. La gouvernance du système de R&I reste complexe, les responsabilités étant réparties entre plusieurs entités, ce qui crée des difficultés pour la planification et la mise en œuvre. Bien que la Croatie mette actuellement en œuvre des réformes dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience afin de réduire le nombre d'instituts publics de recherche, il serait bénéfique de revoir à la hausse la portée et l'ambition de ces efforts et d'en accélérer la mise en œuvre. Les disparités régionales quant aux performances en matière de R&I persistent, la plupart des activités dans ce domaine étant menées à Zagreb, alors qu'un soutien spécifique à certains pôles régionaux, notamment sous la forme d'un lien étroit avec la transition industrielle, contribuerait à améliorer les performances dans d'autres régions. Le niveau des dépenses publiques de recherche et développement (R&D) en pourcentage du PIB reste inférieur à la moyenne de l'UE et stagne depuis quelques années. La part des dépenses des entreprises consacrée à la R&D et l'adoption de programmes d'innovation par les entreprises restent, elles aussi, nettement inférieures à la moyenne de l'Union, en particulier dans certaines régions, ce qui entraîne des niveaux de performance sous-optimaux et un niveau faible de productivité dans l'industrie manufacturière. Le soutien public à la R&D des entreprises est limité et fragmenté, et les activités de transfert de technologie restent marginales.
- (25) Le paysage de financement en Croatie est toujours principalement soutenu par les banques, le financement par le marché, y compris l'épargne des ménages par l'intermédiaire des marchés des capitaux, jouant quant à lui un rôle comparativement moins important dans le financement des entreprises en raison des niveaux encore faibles de participation directe des investisseurs particuliers, même si, récemment, une certaine dynamique positive est apparue, notamment grâce au succès d'introductions en bourse à la Bourse de Zagreb et à l'intérêt des investisseurs particuliers pour les

---

<sup>14</sup> Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

titres d'État. Le rôle des investisseurs institutionnels nationaux, tels que les fonds de pension et les assureurs, dans le financement d'entreprises innovantes est limité. La taille et la liquidité relativement limitées des marchés nationaux de capitaux et le financement croissant mais encore limité du capital-risque et du capital-investissement aggravent le déficit de financement des entreprises innovantes. Les réformes au titre du plan pour la reprise et la résilience, notamment le cadre stratégique pour le développement des marchés des capitaux, visent à promouvoir la diversification des options de financement. Des progrès supplémentaires sont nécessaires pour stimuler la participation des investisseurs particuliers au marché des capitaux en renforçant la culture financière et en rendant les produits d'investissement plus accessibles, en améliorant l'environnement du capital-risque et du capital-investissement, notamment en encourageant la participation des investisseurs institutionnels, et en renforçant l'attractivité des marchés boursiers et l'environnement général d'investissement grâce à une meilleure gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées.

- (26) Comme le prévoit la boussole pour la compétitivité, toutes les institutions européennes, nationales et locales doivent déployer des efforts importants pour élaborer des règles plus simples et accélérer les procédures administratives. La Commission s'est fixé des objectifs ambitieux visant à réduire la charge administrative d'au moins 25 % pour l'ensemble des entreprises, et d'au moins 35 % pour les PME. Pour atteindre ces objectifs, elle a également créé de nouveaux outils. Elle entend notamment soumettre le corpus législatif de l'UE à un test de résistance et renforcer le dialogue entre les parties prenantes. Selon 66 % des entreprises exerçant leurs activités en Croatie, la complexité des procédures administratives dans ce pays constitue une contrainte. Les défis structurels continuent de peser sur l'environnement des entreprises en Croatie, et les pénuries de main-d'œuvre et de compétences, la complexité de la réglementation et les inefficacités administratives limitent fortement les investissements et la croissance. Les procédures d'octroi de permis restent particulièrement lourdes, avec de longs délais pour les permis de construction et les permis environnementaux, notamment pour les projets de construction d'usines et de décarbonation dans l'industrie manufacturière, et compte tenu aussi de la fragmentation des procédures entre les autorités et de l'interopérabilité limitée des registres numériques. Les retards de paiement entre entreprises se sont aggravés, la Croatie enregistrant le délai moyen de paiement entre entreprises le plus long de l'UE. Les mesures prévues dans le plan pour la reprise et la résilience visant à numériser l'administration publique, à promouvoir la concurrence et à simplifier les procédures constituent des avancées importantes. Il serait néanmoins bénéfique de revoir à la hausse la portée et l'ambition de la simplification réglementaire et de la modernisation administrative et d'en accélérer la mise en œuvre.
- (27) Des progrès supplémentaires sont également nécessaires en ce qui concerne l'efficacité du système judiciaire, étant donné que les procédures devant les tribunaux civils et commerciaux restent parmi les plus longues de l'UE. Ces dernières années, la Croatie a progressé en matière de réformes et d'investissements, notamment en ce qui concerne la numérisation de la justice, fortement soutenue par le plan pour la reprise et la résilience. Néanmoins, la Croatie reste l'un des États membres où l'arriéré et la durée des affaires civiles et commerciales sont les plus importants. Étant donné que cela a une incidence sur l'environnement des entreprises et la compétitivité, il serait bénéfique que la Croatie continue d'améliorer l'efficacité du règlement des affaires civiles et commerciales, notamment en mettant en œuvre des réformes supplémentaires, y compris d'éventuelles réformes de la gestion des affaires.

- (28) La fragmentation territoriale de la Croatie nuit à l'efficacité de son administration publique et exacerbe les disparités régionales. Il existe un déséquilibre entre les responsabilités et les ressources, ainsi qu'entre la capacité administrative et financière au niveau local à absorber les financements et à fournir des services de qualité. Cette situation contribue aux inégalités dans la qualité des services publics fournis et augmente les coûts administratifs, étant donné que de nombreuses collectivités locales de petite taille ne disposent pas des ressources financières et administratives suffisantes pour fournir les services en question. Les mesures prévues dans le plan pour la reprise et la résilience ont fourni des incitations financières pour encourager les fusions de collectivités locales, mais le recours à ces incitations demeure principalement axé sur les fusions de fonctions, avec une incidence limitée sur les fusions effectives. Il serait bénéfique d'élargir la portée des incitations et d'y assortir l'adoption éventuelle de mesures législatives visant à garantir la réalisation de fusions effectives. En outre, traduire au niveau local les efforts déployés au niveau national, comme l'introduction d'un système de rémunération transparent ainsi que d'un recrutement et d'une promotion fondés sur les compétences, pourrait contribuer à améliorer la qualité des services publics.
- (29) La couverture en haut débit dans les zones rurales et dans les îles accuse encore un retard par rapport aux moyennes de l'UE. Bien que la part des entreprises croates citant les infrastructures numériques comme un obstacle soit tombée à 36 % en 2025, la couverture des réseaux à très haute capacité (78,9 %) et des réseaux à très haute capacité ruraux (49,1 %) reste inférieure aux moyennes de l'UE, qui s'établissent respectivement à 82,5 % et à 61,9 %. Un écart important perdure en ce qui concerne la fibre optique jusqu'aux locaux (FTTP) dans les zones rurales, dont la couverture, à 44,4 %, reste bien inférieure à la moyenne de l'UE (58,8 %), et en ce qui concerne la couverture en bande moyenne de la 5G, qui n'atteint que 8,5 % dans les zones rurales, contre 26,2 % dans l'UE. Des revers dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures à haut débit et de raccordement des zones rurales et périurbaines, associés à un déficit de financement persistant et à des goulets d'étranglement structurels, comme des procédures complexes d'octroi de permis, des contraintes en matière d'aménagement du territoire et des problèmes d'infrastructures hérités du passé et non résolus, retardent la transition numérique.
- (30) En 2025, la Croatie affichait le sixième prix de gros de l'électricité le plus élevé de l'UE, ce qui freinait la compétitivité des coûts, la décarbonation et l'électrification. La capacité solaire installée a fortement augmenté, mais la part de l'énergie solaire dans la production d'électricité reste faible et représente moins de 8 %. Dans ce contexte, le déploiement plus rapide de nouvelles capacités en matière d'énergies renouvelables et de solutions de flexibilité non fossiles pourrait contribuer à réduire les prix de gros élevés de l'électricité. Le 27 avril 2026, l'autorité croate de régulation de l'énergie a actualisé les redevances de raccordement au réseau, ce qui pourrait accélérer le déploiement des énergies renouvelables. Un soutien supplémentaire au déploiement des énergies renouvelables, y compris l'hydrogène vert, pourrait contribuer à réduire la forte intensité de gaz à effet de serre de l'industrie croate, en particulier si elle fait partie d'un ensemble cohérent de mesures de décarbonation de l'industrie comprenant, entre autres, le captage et le stockage du carbone ainsi que la promotion de la demande de produits industriels à faible intensité de carbone. Il sera essentiel, pour promouvoir le passage aux énergies renouvelables en Croatie, d'augmenter les investissements dans le réseau électrique au-delà des investissements prévus dans le plan pour la reprise et la résilience pour la Croatie. À court terme, des mesures devront être prises pour encourager les projets de stockage hybride et d'énergie renouvelable. En 2024,

seuls 34 % des clients résidentiels étaient équipés d'un compteur intelligent, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de l'UE de 80 %. Pour pouvoir tirer pleinement parti du recours accru aux énergies renouvelables, il faudra accorder un soutien financier important au déploiement de compteurs intelligents, qui aille au-delà des mesures prévues dans le plan pour la reprise et la résilience, et prévoir des contrats dynamiques, afin de donner aux consommateurs les moyens d'agir et de favoriser la participation active de la demande. Des mesures limitées ont été prises en 2025 pour rationaliser les procédures administratives relatives aux énergies renouvelables dans le cadre de la loi sur les sources d'énergie renouvelables, mais les procédures d'octroi de permis et de raccordement au réseau restent fragmentées et, dans certains cas, peu claires. La poursuite de la rationalisation des procédures d'octroi de permis et de raccordement au réseau pourrait également contribuer au déploiement de systèmes photovoltaïques dans les immeubles à appartements ainsi que pour les communautés énergétiques, étant donné que le recours à ces systèmes reste négligeable et que les procédures sont lourdes.

- (31) Des mesures d'efficacité énergétique sont nécessaires pour maintenir la dynamique positive créée par le cadre de financement de l'UE et accélérer les progrès dans les domaines suivants: i) la rénovation des bâtiments; ii) l'offre de logements économes en énergie, en particulier de logements sociaux et abordables; et iii) le remplacement des chaudières au gaz et au pétrole par des pompes à chaleur et d'autres solutions plus efficaces et plus vertes. Toutefois, des efforts accrus sont nécessaires au-delà du financement de l'UE pour atteindre les objectifs de décarbonation des bâtiments, compte tenu de la part importante du parc immobilier qui nécessite encore d'être rénovée, en particulier en ce qui concerne les immeubles à appartements. Les programmes de rénovation sont principalement mis en œuvre au moyen de subventions, ce qui laisse un important déficit d'investissement privé et a contribué à limiter les économies d'énergie résidentielles entre 2019 et 2024. Par conséquent, la réduction de la dépendance globale à l'égard des subventions et le passage à des instruments financiers peuvent maximiser l'incidence des fonds publics, tandis que l'aide sous forme de subventions devrait être mieux ciblée sur les ménages les plus vulnérables et les bâtiments inefficaces sur le plan énergétique.
- (32) Le transport routier est le mode de transport le plus utilisé en Croatie, tant pour les passagers que pour le fret, et ses émissions ont augmenté de 42 % depuis 2005, ce qui constitue l'une des plus fortes augmentations dans l'UE. Les réformes et les investissements prévus dans le plan pour la reprise et la résilience pour la Croatie ainsi que par la politique de cohésion contribuent déjà à la modernisation des infrastructures ferroviaires, à la promotion des transports non polluants et au déploiement de systèmes de transport intelligents. Des efforts soutenus demeurent toutefois nécessaires. La modernisation des infrastructures de transport et du matériel roulant ferroviaire, l'utilisation accrue des transports publics et la poursuite de leur écologisation, l'intégration de différents modes de transport dans les zones urbaines, la promotion de la mobilité active et la mise en place de systèmes de transport intelligents peuvent largement contribuer à la décarbonation du secteur des transports, diminuer la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et réduire la pollution atmosphérique dans les centres urbains. La promotion de l'adoption de véhicules à émissions nulles, notamment au moyen d'incitations fiscales ciblées pour les voitures de société et par le renforcement des infrastructures de recharge dans les zones urbaines afin de les rendre plus fonctionnelles, abordables et accessibles, pourrait contribuer à accroître la part des véhicules électriques, qui est restée l'une des plus faibles de l'UE en 2025. En 2024, la Croatie affichait de loin la part la plus faible d'énergies renouvelables dans les

transports de l'UE, après une baisse en 2022 due à des règles applicables aux biocarburants qui ont réduit les sanctions infligées aux fournisseurs de carburants pour ne pas avoir incorporé de biocarburants dans les carburants destinés aux transports. Cette réduction temporaire des sanctions a expiré en janvier 2026, ce qui devrait contribuer à inverser la tendance récente à la baisse de la part des énergies renouvelables dans les transports. Les subventions aux combustibles fossiles, qui ne permettent ni de s'attaquer à la précarité énergétique de manière ciblée ni de répondre aux préoccupations légitimes en matière de sécurité énergétique, qui entravent l'électrification et qui ne revêtent pas une importance cruciale pour la compétitivité industrielle, pourraient être considérées comme une priorité dans le processus de suppression progressive. En Croatie, les subventions aux combustibles fossiles, telles que le plafond de crise réinstauré sur les produits pétroliers, introduit en mars 2026 pour les stations-service hors autoroutes ainsi que le remboursement partiel des droits d'accise sur le gazole dans le transport commercial, sont inefficaces sur le plan économique, perpétuent la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et découragent l'électrification et le passage à des véhicules à émissions nulles et à d'autres solutions durables.

- (33) Compte tenu de son exposition aux risques liés au changement climatique et de leur incidence économique croissante, la Croatie pourrait tirer profit d'une mise en œuvre rapide, d'une meilleure coordination et d'un suivi systématique des politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion durable de l'eau, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, sur la base d'investissements axés sur la nature et à l'épreuve du changement climatique dans des infrastructures stratégiques/critiques, notamment dans les zones côtières et sur les îles. Étant donné que la couverture d'assurance contre les événements liés aux conditions météorologiques et au changement climatique reste l'une des plus faibles de l'UE (environ 2 %), il est nécessaire de créer des incitations plus fortes en faveur de l'assurance contre les risques climatiques, en particulier en ce qui concerne les inondations et les incendies.
- (34) La progression vers une économie circulaire reste lente, avec des taux élevés de mise en décharge, des différences importantes entre les départements en ce qui concerne la collecte séparée des déchets municipaux, des retards dans l'achèvement des infrastructures de gestion des déchets et une utilisation circulaire des matériaux nettement inférieure à la moyenne de l'UE. La Croatie renforce progressivement son cadre stratégique et juridique en vue d'améliorer la gestion des déchets et l'économie circulaire, mais la mise en œuvre reste à la traîne, ce qui a une incidence négative tant sur l'environnement que sur la compétitivité. Il est nécessaire d'améliorer le taux d'utilisation circulaire des matériaux afin de réduire l'incidence de l'utilisation des matériaux sur l'environnement tout en renforçant l'indépendance stratégique de la Croatie par rapport aux matières premières importées. Il serait également judicieux que la Croatie investisse davantage dans les centres de réparation et de réutilisation et adopte des mesures, des incitations ou des avantages fiscaux visant à intégrer les matières premières secondaires dans de nouveaux produits.
- (35) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels de compétences et d'éducation qui entravent la compétitivité. Les recommandations spécifiquement adressées à la Croatie en 2026 peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur le capital humain dans l'Union.

- (36) Les tendances positives sur le marché du travail croate se poursuivent, même si des défis structurels et régionaux persistants pèsent sur la compétitivité et le potentiel de croissance. Des pénuries de main-d'œuvre et de compétences sont signalées dans de nombreux secteurs. Si le taux d'emploi a atteint un niveau record, comblant ainsi l'écart par rapport à la moyenne de l'UE et rapprochant le pays de son objectif en la matière pour 2030, il demeure particulièrement peu élevé pour les groupes vulnérables, comme les personnes âgées, les travailleurs peu qualifiés et les personnes handicapées. L'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes reste également l'un des plus élevés de l'UE. Les disparités régionales en matière de participation au marché du travail restent importantes. La faible participation à l'éducation et à la formation des adultes, en particulier en dehors des grands centres urbains, limite la disponibilité des compétences adaptées au marché du travail et contribue à l'inadéquation des compétences, qui reste supérieure à la moyenne de l'UE. La Croatie met actuellement en œuvre des mesures visant à répondre aux besoins du marché du travail, qui sont appuyées par le plan pour la reprise et la résilience et le Fonds social européen plus. Parmi ces mesures figurent des politiques actives du marché du travail, des programmes de perfectionnement et de reconversion professionnels et des réformes visant à mieux intégrer les travailleurs étrangers sur le marché du travail. Il est toutefois nécessaire d'intensifier ces efforts et d'en améliorer l'efficacité en ciblant davantage les groupes vulnérables, en remédiant aux lacunes en matière de formation et en assurant l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, en encourageant la participation des adultes à l'éducation et à la formation et en améliorant les compétences adaptées au marché du travail, y compris au moyen de programmes d'études de grande qualité à différents niveaux d'enseignement. La mise en œuvre intégrale de la réforme du système éducatif est essentielle pour accroître la participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants et augmenter le temps d'instruction dans les écoles, afin de renforcer les compétences de base et de fournir une meilleure base pour la poursuite de l'éducation et l'acquisition de compétences. Des retards dans l'achèvement des infrastructures nécessaires empêchent la mise en œuvre en temps utile du modèle d'enseignement sur une journée entière, qui devrait augmenter les heures d'enseignement et améliorer les compétences de base, tandis que l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre expérimentale reste absente. Des efforts continus sont nécessaires pour accroître la proportion d'enseignants qualifiés, en particulier les enseignants de l'EAJE et les enseignants en physique et dans d'autres matières liées aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM), afin de remédier aux pénuries persistantes d'enseignants qui risquent de nuire à la qualité de l'enseignement, en particulier dans les zones reculées et rurales.
- (37) Malgré des progrès et des efforts fournis en matière d'action publique, la Croatie reste confrontée à d'importants défis sociaux. Les taux de pauvreté et d'inégalité des revenus ont diminué pour certains groupes, notamment les enfants, mais demeurent élevés, en particulier chez les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant dans des zones rurales; les progrès vers la réalisation de l'objectif national de réduction de la pauvreté pour 2030 sont lents. L'incidence des transferts sociaux, autres que les pensions, sur la réduction de la pauvreté est l'une des plus faibles de l'UE, et l'adéquation et la couverture des régimes de revenu minimal et des prestations de chômage restent limitées. Les récentes modifications apportées à la loi sur les pensions, notamment une formule d'indexation plus favorable, l'introduction d'un complément de pension annuel, des augmentations de la pension minimale et des prestations pour l'allongement de la vie active, devraient contribuer à améliorer

l'adéquation des pensions. L'accès aux soins de longue durée reste insuffisant, avec un accès limité aux soins à domicile et de proximité par rapport à la demande croissante, des coûts directs élevés et des besoins de soins non satisfaits pour les personnes âgées qui figurent parmi les plus élevés de l'UE. Cela fait peser une charge disproportionnée sur les aidants informels, en particulier les femmes, ce qui réduit leur participation au marché du travail. Relever ces défis contribuerait à une convergence sociale ascendante.

- (38) Des efforts visant à assurer la durabilité, la disponibilité et la qualité des soins de santé sont engagés, mais ils sont lents à se traduire par une amélioration des résultats en matière de santé et pourraient être mieux ciblés, tandis que la prévention n'a fait l'objet que d'une attention limitée. La répartition inégale des professionnels de la santé reste un obstacle majeur à l'accès aux soins de santé dans les îles et les zones reculées et rurales. Pour remédier aux pénuries de travailleurs, il faut accroître le nombre de professionnels de la santé et améliorer la formation, le recrutement et le maintien dans l'emploi du personnel médical, en accordant une attention particulière aux disparités géographiques. Les services de santé en ligne sont renforcés, mais la part de la population qui les utilise est l'une des plus faibles de l'UE. La mortalité évitable grâce à la prévention n'a que légèrement diminué au cours de la dernière décennie et nécessite des mesures mieux ciblées sur les principaux facteurs de risque comportementaux, ainsi qu'une coordination renforcée entre les administrations publiques au-delà du secteur de la santé, afin de prévenir ou de retarder l'apparition de maladies.
- (39) L'accessibilité financière du logement en Croatie reste un sujet de préoccupation. L'offre est limitée par une proportion élevée de logements vacants et de locations de courte durée, en particulier dans les principales villes et zones côtières, les hausses de prix correspondant globalement à la croissance des revenus, ce qui entrave l'accessibilité financière. La Croatie a adopté un plan national pour le logement jusqu'en 2030 et a déjà mis en œuvre certaines des mesures du plan, notamment des réformes de la fiscalité du logement, mais d'autres réformes restent nécessaires pour améliorer le fonctionnement du marché du logement et accroître l'accessibilité financière. Une mise en œuvre efficace et coordonnée du plan en matière de logement, en particulier des mesures pertinentes au niveau local visant à renforcer l'offre de logements dans les zones à forte demande et à remettre sur le marché les logements vacants, aurait un effet bénéfique sur l'accessibilité financière. La Croatie ne dispose pas non plus d'un cadre de suivi au niveau national pour le logement social, qui est décentralisé et géré au niveau local. Si les autorités locales sont bien placées pour déterminer les besoins locaux en matière de logements sociaux, un cadre de suivi national permettrait de mieux cerner les défis en matière de logement pour les groupes vulnérables dans l'ensemble du pays et d'inspirer les mesures stratégiques appropriées en faveur de logements sociaux et abordables.
- (40) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres de la zone euro prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur plan pour la reprise et la résilience, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera la Croatie à mettre en œuvre les première, deuxième et troisième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les septième,

neuvième et dixième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 4 l'aidera à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro, et la recommandation 5 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

RECOMMANDE que la Croatie s'attache, en 2026 et 2027:

1. compte tenu de l'écart important enregistré en 2025 et de l'écart prévu pour 2026 par la Commission par rapport au plafond des dépenses nettes recommandé, à prendre des mesures pour maîtriser les dépenses nettes de manière à ce qu'elles respectent les taux de croissance maximaux recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, tout en faisant usage de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale pour l'augmentation des dépenses de défense; à renforcer ses dépenses et sa préparation en matière de défense tout en veillant à l'efficacité des dépenses et tout en adaptant progressivement son budget à des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie résultant de la crise soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements pris au titre du cadre budgétaire de l'UE; à améliorer l'efficacité des dépenses publiques en renforçant le rôle des réexamens réguliers des dépenses et en les intégrant dans le cadre budgétaire; à examiner l'efficacité des dépenses fiscales; à continuer à faire progresser la réforme de la fiscalité foncière récurrente en achevant l'infrastructure administrative nécessaire et en introduisant un système fondé sur la valeur;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre dans le cadre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur une réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours et sur les flexibilités prévues dans le cadre de la politique de cohésion;
3. à promouvoir la consolidation, la collaboration et, le cas échéant, la fusion des instituts publics de recherche et des universités; à favoriser les investissements, la coordination et la gouvernance en matière de R&I, tout en tenant compte des disparités régionales; à continuer d'améliorer l'accès à des financements diversifiés et à approfondir les marchés des capitaux en facilitant davantage la participation des investisseurs particuliers et institutionnels, en développant le capital-risque, en s'attaquant aux obstacles à l'admission à la cote et en renforçant la gouvernance d'entreprise; à simplifier la réglementation et à réduire la charge administrative grâce à une meilleure coordination entre les niveaux de gouvernement et à l'intégration des outils numériques, et à rationaliser les procédures d'octroi de permis afin de soutenir la transition vers une industrie propre; à fusionner les fonctions de l'administration publique au niveau local et/ou les municipalités et à améliorer la gestion des ressources humaines; à améliorer encore l'efficacité du système judiciaire; à accélérer le déploiement du haut débit dans les zones mal desservies, en particulier les zones rurales et les îles;
4. à accélérer le déploiement des énergies renouvelables afin de faire baisser les prix de gros de l'électricité en modernisant les réseaux électriques et en investissant dans le stockage de l'électricité; à faire progresser le déploiement des compteurs intelligents et à promouvoir des contrats dynamiques; à rationaliser les procédures d'octroi de

permis et de raccordement au réseau pour les énergies renouvelables et les communautés énergétiques; à accélérer les mesures d'efficacité énergétique et à promouvoir des solutions efficaces et écologiques pour le chauffage et le refroidissement; à promouvoir le transport urbain durable, le transport ferroviaire et l'électrification du transport routier; à supprimer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles, en particulier dans le secteur des transports; à lutter contre les risques naturels en améliorant la gouvernance, en investissant dans la résilience au changement climatique et en créant des incitations en faveur de l'assurance contre les risques climatiques; à continuer à favoriser l'économie circulaire;

5. à réduire les pénuries de main-d'œuvre et de compétences en supprimant les obstacles à la participation au marché du travail, en renforçant l'éducation à tous les niveaux, en particulier pour les compétences de base et les compétences en STIM, et en veillant à ce qu'il y ait suffisamment d'enseignants qualifiés; à renforcer le perfectionnement et la reconversion professionnels et à améliorer l'apprentissage en milieu professionnel; à mieux cibler les politiques actives du marché du travail sur les groupes vulnérables et à redoubler d'efforts pour attirer, développer et retenir les talents; à réduire la pauvreté et les inégalités de revenus en améliorant l'adéquation des prestations sociales, tout en maintenant la viabilité budgétaire au moyen d'un meilleur ciblage; à améliorer l'accès aux soins formels de longue durée à domicile et de proximité; à équilibrer la répartition géographique des professionnels de santé et des infrastructures de santé, à investir dans la santé en ligne et à renforcer la prévention; à accroître l'offre de logements dans les zones à forte demande et à améliorer le suivi des logements sociaux et abordables.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil  
Le président/La présidente*